



## Offre d'emploi

### Matelot de la navette fluviale (poste saisonnier)

La Municipalité des Cèdres est à la recherche d'un matelot de la navette fluviale pour la période du **18 mai au 7 octobre 2019** au service des loisirs, culture et de la vie communautaire.

#### Description sommaire du poste

Sous la supervision du capitaine, le matelot participe à l'opération de la navette fluviale en effectuant des opérations de chargement et de déchargement des vélos et de leurs passagers et en effectuant des travaux d'entretien mineurs sur la navette. Il est en première ligne au service à la clientèle, il répond aux diverses demandes des usagers et effectue la perception des droits de passage. De plus, le matelot doit se conformer en tout temps aux normes applicables, aux procédures de travail et de sécurité en vigueur de la Municipalité. Enfin, il effectue toute autre tâche connexe pouvant relever de cet emploi.

#### Exigences

- Doit être âgé de 15 ans à 30 ans (poste subventionné par Emploi Été Canada);
- Posséder une bonne dextérité manuelle;
- Être en bonne condition physique et capable de travailler dans des conditions climatiques difficiles;
- Communications interpersonnelles et organisationnelles;
- Orientation vers la clientèle interne et externe;
- Savoir travailler en équipe;
- Propension à la santé et sécurité au travail;
- Être autonome, ponctuel et avoir de la rigueur.

#### Rémunération et heure de travail

Salaire : 13.25 \$/ heure

Horaire d'été selon la température :

Heure de travail moyen de 30 à 40 heures / semaine :

Samedi et dimanche du 18 mai au 7 octobre 2019

Incluant les jeudis, vendredis et fériés

# Municipalité des Cèdres



Toute personne intéressée doit acheminer son curriculum vitae avec la mention « **matelot de la navette fluviale** » et ce, au plus tard à 16 h 30, le vendredi **5 avril 2019** à l'adresse courriel suivante : [rh@ville.lescedres.qc.ca](mailto:rh@ville.lescedres.qc.ca).

Nous remercions tous les candidats pour leur intérêt et veuillez noter que seules les candidatures retenues seront contactées.